

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 3 JUILLET 2012**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, troisième jour du mois de juillet deux mille douze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. André Bergeron, maire de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présents : Mme Caroline Roberge, aménagiste, Mme Michelle Chabot, coordonnatrice du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1501-07-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 1.1.3 B) : Lettre du sous-ministre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le règlement de contrôle intérimaire relatif aux éoliennes.
- 2.- Ajout du point 1.2.5 : Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) : Délégué de la M.R.C..
- 3.- Ajout du point 2.1.5 : Régime de retraite des employés municipaux du Québec.
- 4.- Ajout du point 2.1.2 D) : Ameublement.
- 5.- Ajout du point 2.1.2 E) : Tableau interactif.
- 6.- Ajout du point 4.3 B) : Versement d'une somme de 250 000\$ en avance pour les travaux de réparations des digues de la Rivière du Sud suite aux inondations de 2011.
- 7.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1502-07-12 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 6 juin 2012 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Modifications

A) Règlement 474

A.1 Avis de non-conformité du MAMROT

En date du 14 juin 2012, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire transmettait un avis à l'effet que le règlement 474 modifiant le schéma d'aménagement et de développement n'était pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation particulièrement relativement à l'application de l'orientation numéro 10 de l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal favorisant la densité. Les membres du Comité administratif prennent acte de l'avis de non-conformité du MAMROT.

A.2 Règlement de remplacement

Afin de permettre l'entrée en vigueur des dispositions concernant le tracé de la piste cyclable le long de la route 202 et la modification de la carte de la plaine inondable, les membres du Comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement de remplacement.

B) Avis préliminaire - Mont-Saint-Grégoire - Ajustement de la zone RAG-6

Les représentants de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire demandaient un avis préliminaire concernant une modification de la zone RAG-6 correspondant à une zone de consolidation résidentielle en affectation agricole identifiée au schéma d'aménagement et de développement. Le projet consistant à ajuster les limites de ce secteur avec les unités d'évaluation ou les nouveaux lots suite à la rénovation cadastrale, les membres du Comité administratif confirment qu'advenant une modification réglementaire à cet effet par la municipalité, le tout s'avérerait conforme. Une lettre à cet effet sera transmise par Mme Roberge, aménagiste de la M.R.C..

**C) Sainte-Anne-de-Sabrevois - Demande d'avis préliminaire -
Création d'une zone commerciale et industrielle en zone agricole**

Une demande d'avis préliminaire a été formulée de la part des consultants engagés par les autorités de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois afin de vérifier si la création d'un mini-parc industriel dans la zone agricole de Sainte-Anne-de-Sabrevois serait conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire de la M.R.C.. Considérant que le schéma d'aménagement et de développement de la M.R.C. identifie trois pôles industriels soit, Saint-Jean-sur-Richelieu, Lacolle et Saint-Alexandre, la création de ce mini-parc s'avère non conforme aux dispositions du schéma d'aménagement. Une lettre à cet effet sera transmise par Mme Roberge, aménagiste de la M.R.C..

1.1.2 Révision

A) Plan de développement de la zone agricole (PDZA) - État de situation

Mme Roberge soumet que lorsque le MAPAQ permettra le dépôt des demandes d'aide financière pour la réalisation de plan de développement de la zone agricole (PDZA), les M.R.C. devront être prêtes à fournir un plan de travail identifiant d'une part les partenaires au projet, les acteurs concernés, le budget, les moyens de communication et de consultation, etc.. Les membres du Comité administratif demandent à Mme Roberge de procéder à la réalisation du plan de travail afin de permettre le dépôt le plus rapidement possible de la demande d'aide financière qui pourrait permettre un financement maximal de 50 000\$ par le MAPAQ.

B) Offre de service - Diagnostic territorial et énoncé de vision stratégique

Mme Roberge dépose une offre de service transmise par M. Nicolas Gagnon de l'organisme Centre québécois de développement durable, se chiffrant à 21 580\$, le tout relativement à la réalisation d'un diagnostic territorial et d'un énoncé de vision stratégique. Les membres du Comité administratif suspendent la réalisation de ces travaux jusqu'à la finalisation du plan de développement de la zone agricole.

1.1.3 Urbanisme - Divers

A) Orientation 10 concernant les Orientations gouvernementales à l'égard des plans métropolitains d'aménagement et de développement

Une réunion se tiendra le 6 juillet 2012, à compter de 10h00, à l'Hôtel de ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, laquelle réunira les représentants des C.L.D., Chambres de commerce, Associations touristiques, M.R.C. et municipalités affectées par l'application de l'orientation 10 concernant les Orientations gouvernementales à l'égard des plans métropolitains d'aménagement et de développement. Cette démarche vise à sensibiliser et informer l'ensemble de ces acteurs de l'impact de l'application de l'orientation 10 par le MAMROT. L'issue de cette rencontre mènera probablement à un plan d'action concerté afin que le gouvernement abolisse l'orientation 10 ou la modifie de sorte à éviter de nuire au développement économique des territoires péri-métropolitains.

B) MAMROT - RCI concernant les éoliennes

Les membres du Comité administratif prennent acte du dépôt d'une missive reçue du sous-ministre du MAMROT, M. Sylvain Boucher, laquelle réitère que le règlement 471 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire du Haut-Richelieu a reçu un avis préliminaire de non-conformité. À cet effet, M. Boucher souhaite que les deux rencontres intervenues entre les représentants du MAMROT, du MRNF et la M.R.C. ont été pertinentes et ont apporté des explications et des précisions complémentaires. Le directeur général soumet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a jusqu'au 16 juillet 2012 pour se prononcer sur la conformité du règlement de contrôle intérimaire 478 adopté le 9 mai 2012.

1.2 Développement économique

1.2.1 Financement du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD)

A) Entente

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement, la ratification et l'autorisation à la signature d'une entente entre le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et la M.R.C. du Haut-Richelieu se sorte à permettre le versement de l'aide financière du ministère.

B) Entente entre la M.R.C. du Haut-Richelieu et le CEHR (CLD)

Les membres du Comité administratif recommandent la ratification et l'autorisation à la signature d'une entente entre la M.R.C. et le Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) puisque cette dernière est exigée par le MDEIE dans le cadre du financement du CEHR (CLD).

CAPV2012-07-03

C) CA du CEHR (CLD) - Nomination d'un observateur

Dans le cadre de la nouvelle entente concernant le financement du Conseil économique du Haut-Richelieu (C.L.D.), le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation exige la nomination d'un de ses représentants au sein du conseil d'administration du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) et ce, à titre d'observateur. Les membres du Comité administratif recommandent la nomination de M. Jacques La Rue.

1.2.2 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Délégué

1503-07-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu mandate M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant, afin de siéger au sein du comité de sélection du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

1.2.3 Entente tripartite - Culture

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine transmettait une lettre confirmant la bonification de sa contribution financière dans le cadre de la conclusion d'une entente tripartite entre le ministère, la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la M.R.C.. Le directeur général soumet que la Corporation du Fort Saint-Jean a accordé une contribution supplémentaire de 5 000\$ versée à chaque année pendant trois ans. Une lettre de confirmation est attendue à cet effet.

1.2.4 Saint-Blaise-sur-Richelieu - Accès Internet en milieu périurbain

Le directeur général dépose une résolution transmise par le conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu concernant les problèmes d'accès Internet sur son territoire. À cet effet, DIHR proposera aux autorités de la municipalité de partager les coûts d'implantation de tours supplémentaires avec la municipalité. À suivre.

1.2.5 CRRNT - Délégué

1504-07-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu mandate Mme Caroline Roberge, aménagiste, afin de représenter la M.R.C. du Haut-Richelieu au sein de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la Montérégie Est;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

1.3 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

1.3.1 Suivi du SCRI

Mme Michelle Chabot soumet que : ¹⁾ L'ensemble des directeurs de services incendie ont été rencontrés au cours des dernières semaines. ²⁾ Les travaux de réalisation des inventaires et autres sont en voie d'être complétés pour le 22 juillet prochain. ³⁾ Une rencontre est intervenue avec les représentants d'Industrie Canada relativement à la problématique des communications radios. ⁴⁾ En ce qui a trait à l'utilisation du logiciel Première Ligne, une formation avec le préventionniste de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville interviendra. ⁵⁾ La formation gratuite de la MMQ ne se tiendra pas puisque peu de directeurs des services incendie étaient disponibles.

CAPV2012-07-03

Mme Chabot soumet qu'une demande devrait être adressée à chacune des municipalités afin qu'elle entérine une résolution autorisant le MSP à fournir les statistiques qu'il reçoit des 14 municipalités à la M.R.C.. Les membres du Comité administratif demandent de transmettre immédiatement un projet de résolution à cet effet à chacune des municipalités.

2.0 FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

2.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 11 juillet prochain.

2.1.2 Rénovations du siège social

A) Suivi du dossier concernant la structure

Le directeur général dépose le rapport de l'ingénieur M. Martin Lavictoire, ingénieur en structure, lequel confirme que la dalle de l'étage ne présente aucun danger.

B) Peinture du garde-corps de la rampe d'accès

CONSIDÉRANT le dépôt de deux soumissions pour la réalisation de la peinture du garde-corps de la rampe d'accès du siège social de la M.R.C.;

EN CONSÉQUENCE;

1505-07-12 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu octroie le contrat pour la réalisation de la peinture du garde-corps de la rampe d'accès du siège social de la M.R.C. à la firme Peinture Mercier et frère, pour un montant de 890\$ (taxes en sus), le tout en conformité de sa soumission du 3 juillet 2012;

D'AUTORISER l'affectation du surplus de la Partie I à cet effet.

ADOPTÉE

C) Revêtement antidérapant de la rampe d'accès - Octroi de contrat

CONSIDÉRANT le dépôt de quatre soumissions pour l'application d'un revêtement antidérapant sur la rampe d'accès du siège social de la M.R.C.;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pavé et Toiture R D propose l'application d'un revêtement antidérapant sur la rampe d'accès du siège social de la M.R.C. pour un montant de 6 372\$ (taxes en sus), le tout conformément à sa soumission du 5 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pavé et Toiture R D propose l'application d'un revêtement sur les côtés droits et gauches de la rampe d'accès du siège social de la M.R.C. pour un montant de 1 120\$ (taxes en sus), le tout conformément à sa soumission du 5 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE;

1506-07-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

CAPV2012-07-03

Résolution 1506-07-12 - suite

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu octroie le contrat pour l'application d'un revêtement antidérapant sur la rampe d'accès du siège social de la M.R.C. à la firme Pavé et Toiture R D, pour un montant total de 7 492\$ (taxes en sus), le tout conformément à sa soumission du 5 juillet 2012;

D'AUTORISER l'affectation du surplus de la Partie I à cet effet.

ADOPTÉE

D) Ameublement

1507-07-12 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise les dépenses d'ameublement proposé pour le bureau du directeur général;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin pour un montant de 2 200\$.

ADOPTÉE

E) Tableau interactif

1508-07-12 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise l'acquisition d'un tableau interactif;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.1.3 Installation de micros et hauts-parleurs

CONSIDÉRANT le dépôt d'une soumission pour l'installation de micros et hauts-parleurs dans la salle du Conseil de la M.R.C.;

EN CONSÉQUENCE;

1509-07-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu octroie le contrat pour l'installation de micros et hauts-parleurs dans la salle du Conseil de la M.R.C. à la firme Larose et Larose image et son, pour un montant de 5 147,12\$ (taxes incluses), le tout conformément à sa soumission du 6 juin 2012;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.1.4 Contrat de conciergerie

A) Appel d'offres

Le directeur général soumet que le cahier de charges des travaux de conciergerie a été révisé et qu'un appel d'offres a été transmis à cinq entreprises. L'ouverture de soumissions se tiendra le 10 juillet prochain et le rapport sera déposé préalablement à la séance ordinaire du Conseil du 11 juillet 2012.

CAPV2012-07-03

B) Résiliation de contrat

Considérant les problèmes d'efficacité et de fiabilité vécus depuis le mois de janvier avec le personnel de la compagnie actuellement chargée des travaux de conciergerie du siège social de la M.R.C., le changement du personnel attiré à ces travaux pour une 4^e fois, les membres du Comité administratif recommandent de résilier le contrat de Lavage du Haut-Richelieu.

2.1.5 Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ)

Les membres du Comité administratif accordent une période de 20 minutes préalablement à la séance ordinaire du Conseil de la M.R.C. du 11 juillet 2012 à un représentant de la firme Aon Hewitt afin que ce dernier explique le fonctionnement du régime de retraite établi depuis trois ans, son rendement et le mode de fonctionnement des deux différents régimes soit, à cotisation déterminée et prestation déterminée.

2.2 Fonctionnement - Divers

2.2.1 Solidarité rurale du Québec - Tournée de consultation

1510-07-12 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu mandate M. Patrick Bonvouloir afin d'assister au forum sur la gouvernance et les territoires organisé par Solidarité rurale du Québec le 15 novembre 2012;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.2.2 Réunion des membres du Comité administratif du mois de septembre - Modification

Les membres du Comité administratif devanceront la tenue de leur séance du mois de septembre au mardi 28 août 2012.

2.2.3 Projet ANCRE (immigration)

Les membres du Comité administratif acceptent qu'une période de 20 minutes soit accordée préalablement à la séance ordinaire du 12 septembre 2012 pour la présentation du projet ANCRE (immigration) par les représentants de COFFRE.

2.2.4 Projet Agrile du Frêne - Demande de rencontre

Les membres du Comité administratif accordent une période de 20 minutes, préalablement à la séance ordinaire du 11 juillet 2012, pour expliquer le projet Agrile du Frêne par les représentants du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes.

2.2.5 Code d'éthique et de déontologie des employés de la M.R.C.

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du projet de Code d'éthique et de déontologie des employés de la M.R.C.. Tel que requis par la Loi, ce code d'éthique sera adopté par règlement après consultation auprès des employés de la M.R.C.. En conséquence, les membres du Comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion et l'entérinement du projet de Code d'éthique et de déontologie des employés de la M.R.C. par résolution.

3.0 ÉVALUATION

3.1 Demandes de révision - Extension de délai

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à extensionner le délai pour l'acheminement des réponses aux demandes de révision de l'évaluation foncière.

4.0 COURS D'EAU

**4.1 Cours d'eau Jackson, branche 4 - Saint-Blaise-sur-Richelieu -
Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au
nettoyage et nomination**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 4 du cours d'eau Jackson.

**4.2 Rivière du Sud-Ouest, branche 57 - Sainte-Brigide-d'Iberville -
Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au
nettoyage et nomination**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 57 de la Rivière du Sud-Ouest.

4.3 Digues et stations de pompage de la Rivière du Sud

A) Engagement d'un ingénieur

M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de la gestion des cours d'eau, soumet l'offre de services pour l'évaluation des équipements actuels et requis en vue du remplacement des pompes du réseau des digues et stations de pompage de la Rivière du Sud. Les membres du Comité administratif recommandent l'octroi du contrat à l'ingénieur M. Robin Caron de la firme Les services EXP inc., pour un montant de 13 100\$ (taxes en sus).

B) Réparations des digues - Versement

Le directeur général soumet qu'un montant de 250 000\$ a été transmis par le ministère de la Sécurité publique (MSP) à titre d'avance pour les travaux de réparations des digues de la Rivière du Sud suite aux inondations de 2011.

**4.4 Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe -
Date d'entretien et pertes de récolte**

La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe transmettait une lettre aux coordonnateurs de la gestion des cours d'eau des différentes M.R.C. de son territoire demandant le report des dates de nettoyage de cours d'eau afin d'éviter les pertes de récolte. Une lettre sera transmise à la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe afin de l'informer de la procédure de la M.R.C. du Haut-Richelieu qui a pour règle de conduite d'éviter autant que possible les pertes de récolte.

4.5 UPA - Section locale Haut-Richelieu - Rencontre

Le préfet et le directeur général de la M.R.C. ont rencontré le président de la section locale Haut-Richelieu de l'UPA soit, M. Jaclin Bisailon accompagné de M. Mario Boulais suite à la demande de ces derniers. Un échange est intervenu relativement aux différents dossiers pouvant être discutés ou traités conjointement avec la M.R.C.. Il a été conclu qu'une rencontre devrait intervenir avec le député du comté de Huntingdon, M. Stéphane Billette, accompagné des représentants de l'UPA, du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) et de la M.R.C. pour diminuer les exigences des différents ministères en ce qui a trait au nettoyage de cours d'eau.

CAPV2012-07-03

4.6 Fin de période de probation

1511-07-12 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant,
appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu confirme la fin de la période de probation de M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de la gestion des cours d'eau.

ADOPTÉE

**4.7 Cours d'eau Beaver Creek - Saint-Georges-de-Clarenceville -
Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires
relatives au nettoyage, demande de CA du MDDEP et nomination**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Beaver Creek.

5.0 VARIA

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1512-07-12 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron,
appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu, ce 3 juillet 2012.

ADOPTÉE

Gilles Dolbec,
préfet

Joane Saulnier,
directeur général et secrétaire-trésorier